



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

AUX CONTRIBUABLES DE LA
SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT
177-01-01-2018

**AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le
soussigné directeur général que:**

Le premier projet de règlement 177-01-01-2018 intitulé « PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 177-01-01-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 177-01 RELATIF AU ZONAGE AFIN D'AJOUTER AUX GRILLES DE ZONAGE DES ZONES 11, 22, 29 ET 35 L'USAGE RÉSIDENTIEL CLASSE R1-1 ET D'AJOUTER AUX GRILLES DE ZONAGE 11, 12, 14, 18, 20, 22, 23, 24, 29, 30, 35 ET 38, LA DISPOSITION SPÉCIALE APPLICABLE : « À L'INTÉRIEUR DES LIMITES DU PARC DE LA GATINEAU HABITATION UNIQUEMENT SUR DES TERRAINS PRIVÉS (LES MAISONS MOBILES NE SONT PAS AUTORISÉES) » adopté le 24 juillet 2018 et entré en vigueur le 27 juillet 2018, date de la publication.

Une copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité de Pontiac au 2024, route 148, Pontiac (Québec) du lundi au vendredi entre 8h30 et 16h00.

DONNÉ À PONTIAC (Québec), ce 27 juillet 2018.

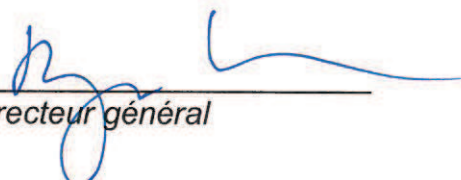

Benedikt Kuhn
Directeur général

CERTIFICAT de PUBLICATION

(Articles 335 et 346 du Code Municipal)

Je, soussigné, résident à Pontiac certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil entre 8h30 et 16h00, le 27 juillet, l'an deux mille dix-huit.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 27 juillet, l'an deux mille dix-huit.

Signé 
Directeur général